

Formulaire #CJ888 EXT (Révisé le 17 avril 2020)
Avenant pour Exterminateur

Ce formulaire est annexé et fait partie intégrante du formulaire de police de la Responsabilité Civile Commerciale.

Il est entendu et convenu que:

1. L'Assurance offerte par la présente Police ne s'applique pas aux pertes résultant de la défaillance des « Produits de l'Assuré Désigné » ou du « Travail de l'Assuré Désigné » effectué par ou pour le compte de l'Assuré pour atteindre le niveau de performance, de qualité, d'aptitude ou de durabilité garanti ou visé par l'Assuré, y compris la perte de jouissance des biens tangibles d'un tiers, résultant de la blessure physique ou de la destruction soudaine et accidentelle du « Produits de l'Assuré Désigné » ou du « Travail de l'Assuré Désigné » effectué par ou pour le compte de l'Assuré, après que ces produits ou travaux aient été mis en service par toute personne ou organisation autre que l'Assuré.

2. L'Assurance accordée par la présente Police ne s'applique pas aux pertes résultant de l'application de chaleur par ou pour le compte de l'Assuré pour fins d'extermination d'insectes, de parasites ou de vermines.

Tous les autres termes, conditions et exclusions demeurent inchangées.

SPECIMEN